

**Adoption des plafonds d'emplois – Budget
2016.**

Conseil d'administration du 29 février 2016

Délibération 2016/02/CA-013

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

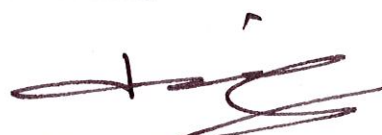
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les plafonds d'emplois – Budget 2016 suivants :

- Emplois sous plafond Etat	3 949 ETPT
- Emplois sur ressources propres	650 ETPT
Total	4 599 ETPT

Toulouse, le 29 février 2016
Le Président,




Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 8
Ne prennent pas part au vote : 0